



## Demission pour creation d'entreprise

Par **STEF**, le **11/01/2010** à **20:30**

Bonjour,

Quelqu'un pourrai t il m'eclairer, je suis actuelement en periode d'essai pour un CDI sauf qu'entre temps j'ai eu la possibilité de creer une entreprise en rachetant un fond de commerce.

Je ne sais pas si je ne renouvelle pas ma periode d'essai si cela sera considéré comme une démission ?

SI je negocie avec mon employeur afin que lui mette un terme a ma periode d'essai est il possible de percevoir l'ARE si je monte une SAS dont je ne serai pas salariée ?

J'ai cherche tout un tas d'informations sur les conditions de complements mais ils ne parle par du statut de la SAS qui serai celui qui me convient le mieux.

Merci pour vos réponses